



Barreau de Laval

Service d'avocats de garde (SAGE) au Palais de justice de Laval

Depuis janvier 2018, en collaboration avec la Cour supérieure, le Barreau de Laval a mis sur pied le service d'avocats de garde (SAGE) le mardi avant-midi, lorsque la Cour supérieure siège en chambre de pratique au Palais de justice de Laval. L'objectif du SAGE est d'offrir un service ponctuel d'informations juridiques en droit familial aux personnes qui se représentent seules.

L'avocat de garde le mardi matin s'installe dans le cubicule du SAGE et reçoit les justiciables non représentés qui lui sont référés par le juge de la chambre de pratique afin de leur donner de l'information reliée au droit de la famille pour les orienter dans la poursuite de leur dossier, sans donner de conseils juridiques ni offrir une représentation quelconque.

Ce programme nécessite la participation de plusieurs avocat(e)s. Il est possible de s'inscrire pour une seule ou plusieurs plages durant l'année judiciaire. Une brève formation est fournie avant d'agir comme avocat de garde pour la première fois.

Si vous souhaitez vous impliquer, remplissez le formulaire en cliquant [ICI](#)